



Trace n° 98670623

Bienvenus dans le bocage du Val d'Allier, lieu exceptionnellement riche de plantes et d'animaux sauvages, mais aussi d'expériences humaines. Pour en profiter pleinement, il vous faudra être attentif, discret et... courtois. Prenez le temps de vivre, de savourer l'instant. Les éleveurs de cette région ont su conserver leur bocage, les zones humides, un milieu sain à l'abri des excès de pesticides divers, tout en développant une agriculture moderne. Appréciez ! Apprenez ! Respectez !

Durée	3h 00	Difficulté	Facile
Distance	10,13 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	45 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	48 m	Commune	Mornay-sur-Allier (18600)
Point haut	210 m		
Point bas	180 m		

Description

Ecoutez ,... c'est le Pic Vert, et là, près de cette ferme, une magnifique Huppe parade joyeusement, alors que le Guêpier d'Europe paré de ses plus vives couleurs chasse dans les airs la nourriture de ses petits, dormants au fond de leur nid, dans un terrier creusé dans la berge de l'Allier ou d'une mare. Selon les saisons, vous observerez certainement quelques-unes de ces 160 espèces d'oiseaux vivant dans ce Val d'Allier du Berry et vous ne pouvez pas vous promener sans remarquer la pie grièche, la cigogne blanche ou le milan noir, communs sur votre parcours. Cette campagne, bien moins ordinaire qu'il n'y paraît, vous allez la découvrir progressivement, avec sa remarquable flore, plus de 450 espèces, ses prairies permanentes, source par elles-mêmes d'une riche biodiversité naturelle, ses haies vives maintenues malgré leurs charges d'entretien, les ruisseaux encore sauvages, quelques zones marécageuses protégées et des mares entretenues, judicieusement réparties. Observez les chênes et charmes conduits en têtards, les érables champêtres sur les affleurements calcaires, les acacias, les frênes des zones fraîches ou les saules des zones humides. Tout un ensemble que les paysans du Val d'Allier cultivent jalousement, au détriment certes de revenus maximums. La nature le mérite et leur est reconnaissante, par cette riche biodiversité qu'elle vous propose.

Points de passage

- D/A Départ : Parking salle des fêtes**
N 46.816976° / E 3.02734° - alt. 209 m - km 0
- D/A Arrivée : Parking salle des fêtes**
N 46.817223° / E 3.027525° - alt. 210 m - km 10.12

Informations pratiques

Vous pouvez mettre votre véhicule sur le parking de la salle des fêtes de Mornay sur Allier. Ensuite vous trouverez le panneau explicatif décrivant les trois circuits.

Pour le sentier du Gour, suivre le balisage bleu.

Bonne balade, belles découvertes.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-98670623/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.